



Amiens, le 22 septembre 2010



Le recteur de l'académie d'Amiens
chancelier des universités

à

mesdames et messieurs les chefs
d'établissements publics et privés

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Objet : CFG et DNB – respect des procédures.

RECTORAT

Division des Examens et Concours

Bureau du DNB-CFG-DELF

Dossier suivi par
Guy Boudeville,
chef de bureau

☎ : 03 22 82 38 61

☎ : 03 22 82 39 83

Mél. : ce.dec@ac-amiens.fr

réf : GB/ 52/ CFG

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Horaires de la DEC :
9h00 à 12h30, 13h30 à 17h00,
du lundi au vendredi

Afin de respecter la réglementation de l'examen et à la suite des difficultés qui se sont révélées en juillet 2010, il m'est apparu nécessaire de rappeler quelques règles qui faciliteront les travaux de délibération des jurys du diplôme national du brevet (DNB) et du certificat de formation générale (CFG).

Il faut absolument transmettre les fiches qui doivent permettre au jury d'instruire les situations de rattrapage des candidats :

- « fiche globale d'évaluation » (scolaires et stagiaires) et « fiche de scolarité » (individuels) pour le CFG ;
- « fiche brevet » pour le diplôme national du brevet.

À cet égard, les professeurs doivent obligatoirement porter une appréciation claire et approfondie sur les fiches de leurs élèves (pas de phrase de type « avis réservé »). Il est nécessaire de vérifier la qualité des informations délivrées dans ce document.

Enfin, s'agissant des procédures d'inscription, en vue d'éviter les nombreux retards et modifications des confirmations d'inscriptions, je vous invite d'ores et déjà à rappeler aux familles la nécessité de fournir une photocopie de pièce d'identité pour l'inscription à l'examen ainsi que l'attestation de recensement .

D'avance, je vous remercie de bien vouloir respecter ces règles qui garantiront le bon déroulement de l'examen.

Pour le recteur et par délégation :
le chef de la division des examens et concours,



Sophie LUQUET